

Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS

Tél: 02-31-35-27-27 Fax: 02-31-78-30-09 Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

OUVERTURE DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE COMITÉ DES FÊTES D'IFS CHASSE AUX TRÉSORS – FORÊT D'IFS SAMEDI 22 AVRIL 2023 Arrêté n°2023/049

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2212-1 et l.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;

VU la partie législative du Code de la Santé Publique et notamment l'article L.3321-1 relatif à la classification des boissons et l'article L.3335-4 relatif à l'ouverture d'un débit de boissons temporaire dans une enceinte sportive modifié par l'article 18 de la loi de Finances pour 2001;

VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 1990 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le Calvados, modifié par l'arrêté préfectoral du 9 février 1993 ;

VU la règlementation du Code de la Santé Publique relative à la déclaration des débits de boissons entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011;

VU la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire par Monsieur Christian COÏSSON, président du Comité des Fêtes d'Ifs, à l'occasion d'une chasse aux trésors dans la forêt, qui aura lieu le samedi 22 avril 2023 à Ifs;

ARRETE

- Article 1: Monsieur Christian COÏSSON, président du Comité des Fêtes d'Ifs, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une chasse aux trésors dans la forêt, le samedi 22 avril 2023 à Ifs.
- Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
 - Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
 - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - Monsieur Christian COÏSSON, président du Comité des Fêtes d'Ifs.

Fait à Ifs, le 6 février 2023



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE